

Genève a élu son Assemblée constituante



Monsieur Robert Hensler, chancelier d'Etat.

L'élection de l'Assemblée constituante, qui s'est déroulée dimanche dernier, est historique. Historique, car c'est la première fois depuis 1862 que les électrices et les électeurs de notre canton confient à une telle assemblée la révision complète de notre texte fondateur. En dépit d'un enjeu électoral qui pouvait sembler complexe, le taux de participation a tout de même atteint 32,9%. C'est une satisfaction pour notre démocratie.

Le processus de révision de la constitution genevoise est lancé. Les quatre-vingts membres de l'Assemblée constituante, chargés de rédiger un nouveau texte fondateur pour notre canton, ont été désignés dimanche 19 octobre par les quelque 77000 Genevoises et Genevois qui ont participé au scrutin. Cette élection est intervenue huit mois après l'approbation par référendum du principe de révision de notre constitution, par 79,25% électeurs. C'était le 24 février.

La séance constitutive de l'Assemblée constituante aura lieu le 20 novembre prochain à 17 heures au CICG.

Le résultat est là: sur les dix-huit listes candidates, onze ont atteint le quorum fixé à 3% (proportion de votes valides) et peuvent donc siéger à l'Assemblée constituante. Premier constat: si ce quorum avait été semblable à celui des élections municipales, cantonales et fédérales – c'est-à-dire à 7% – il n'y aurait eu que six formations représentées à l'Assemblée constituante, donc cinq de moins. La volonté de favoriser la représentativité et donc d'ouvrir cette assemblée à un grand nombre de partis politiques et groupements a donc été respectée. Même s'ils sont majoritairement représentés, les partis politiques traditionnels siègeront avec trois formations issues de la société civile. Autre constat à l'issue de ce scrutin: cette Assemblée constituante sera plutôt masculine. En effet, seules quatorze femmes ont été élues ce qui représente

17,5% des quatre-vingt constituants. Ce résultat est d'autant plus surprenant qu'une candidature sur trois était une candidature féminine. A noter également dans ce contexte que la liste «Femmes engagées» a raté de peu le quorum (2,72%).

Onze listes ont atteint le quorum fixé à 3%.

Les Genevoises et les Genevois se sont relativement bien mobilisés. Le taux de participation à cette élection s'élève en effet à 32,9%. C'est certes moins que lors de la précédente élection du Grand Conseil (40,7%), mais largement plus

que les 28,1% d'électeurs vaudois qui s'étaient déplacés pour élire leur Assemblée constituante en 1999. Peut-être que les abstentionnistes ne se sont pas assez sentis concernés par les enjeux développés dans la campagne électorale. Et pourtant les différents médias ont longuement expliqué dans leurs colonnes ou sur leurs ondes que le projet de constitution genevoise, texte fondateur de notre démocratie, allait poser les principes directeurs de nos institutions et des droits et devoirs des citoyens.

Autre analyse: contrairement aux pronostics de plusieurs observateurs qui misaient sur un panachage en raison du nombre important de listes, il y a eu peu de bulletins modifiés (36%). Une majo-



rité de votants a préféré glisser un bulletin compact dans l'urne. Cela a d'ailleurs favorisé la célérité du dépouillement. Organisées à Uni Mail, les opérations de dépouillement centralisé se sont bien déroulées. Près de 800 juré-e-s ont œuvré sans relâche, le dimanche jusqu'à 23 heures environ, et une bonne partie du lundi pour permettre aux résultats d'être diffusés le plus rapidement possible et, évidemment, avec la fiabilité requise. Je tiens ici à les remercier. Sous l'égide de la Chancellerie d'Etat, plusieurs services de l'Etat se sont mobilisés pour assurer le succès de cette vaste opération, dont le Centre des technologies de l'information (CTI), le laboratoire des technologies de l'information (LTI) de la Haute école spécialisée (HESGE) et l'Université de Genève, qui accueille en ses locaux les opérations de dépouillement et leur fournit un soutien logistique important.

Convoquée par le Conseil d'Etat, la séance constitutive de l'Assemblée constituante aura lieu le 20 novembre prochain à 17 heures au Centre international de conférences de Genève (CICG) à Varembe. Le bureau de l'Assemblée sera élu et il pourra fixer la date et le lieu de sa première séance de travail. Les constituantes et les constituants élu-e-s disposeront de quatre ans au maximum pour soumettre leur projet de constitution à l'approbation des Genevoises et des Genevois. Je leur souhaite bonne chance.

Robert Hensler
Chancelier d'Etat



Vue d'Uni Mail pendant le dépouillement centralisé. Photos M. Faustino.

Election de l'Assemblée constituante: tous les résultats en **pages 2 à 5.**



Aujourd'hui, commune genevoise à l'honneur: **RUSSIN**, en page 8.